

DÉLIBÉRATION N° 2021-31

Délibération de la Commission de Régulation de l'Énergie du 4 février 2021 portant approbation du programme d'investissements de RTE pour l'année 2021

Participaient à la séance : Jean-François CARENCO, président, Christine CHAUVET, Catherine EDWIGE, Ivan FAUCHEUX et Jean-Laurent LASTELLE, commissaires.

1. CONTEXTE

En application des dispositions du 2° de l'article L. 134-3 et du II de l'article L. 321-6 du code de l'énergie, le gestionnaire du réseau public de transport (GRT) d'électricité doit transmettre pour approbation son programme annuel d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Dans ce cadre, la CRE veille à la réalisation des investissements nécessaires au bon développement des réseaux et à leur accès transparent et non discriminatoire.

En ce qui concerne le suivi du programme d'investissements de l'année 2020 :

- par délibération du 19 décembre 2019¹, la CRE a approuvé le programme d'investissements de RTE pour l'année 2020 pour un montant total de 1808,4 M€₂₀₂₀, et a demandé à l'opérateur de présenter, à mi-année, un bilan d'exécution de son programme d'investissements ;
- par délibération du 17 septembre 2020², la CRE a constaté que l'exécution du programme d'investissements de RTE à mi-année était en baisse par rapport au programme approuvé, notamment du fait de l'impact de la crise sanitaire. RTE a présenté à la CRE un budget révisé pour 2020 de 1636,7 M€₂₀₂₀, soit une baisse de 171,7 M€₂₀₂₀. La CRE a demandé à RTE de lui présenter un bilan d'exécution du programme d'investissements 2020 au deuxième trimestre 2021.

Par courrier en date du 30 novembre 2020, la CRE a reçu le programme annuel d'investissements de RTE pour l'année 2021.

La présente délibération a pour objet l'approbation du programme d'investissements de RTE pour l'année 2021.

2. PRINCIPAUX ELEMENTS DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS DE RTE POUR L'ANNEE 2021

Le programme d'investissements 2021 de RTE prévoit un budget total de 1725,9 M€₂₀₂₁. Ces dépenses sont décomposées en sept grandes catégories : le développement et le renouvellement du réseau de grand transport et d'interconnexion³, le développement et le renouvellement des réseaux régionaux⁴, la reprise des réseaux de transport⁵, le système d'information, et l'immobilier et l'actif mobile.

Le budget pour 2021 est en baisse par rapport à la prévision qui en avait été faite fin 2019 (1833,7 M€₂₀₂₀).

¹ <https://www.cre.fr/Documents/Deliberations/Approbation/programme-d-investissements-de-rte-pour-l-annee-2020>

² <https://www.cre.fr/Documents/Deliberations/Approbation/bilan-d-execution-du-programme-d-investissements-2019-et-programme-d-investissements-2020-revise-de-rte>

³ Le réseau de grand transport et d'interconnexions achemine, en 400 kV ou 225 kV, de grandes quantités d'énergie sur de longues distances avec un faible niveau de perte.

⁴ Les réseaux régionaux de répartition acheminent l'énergie au niveau des régions et alimentent les réseaux de distribution publique ainsi que les gros clients industriels en 225 kV, 90 kV et 63 kV.

⁵ Il s'agit de transferts d'actifs entre Enedis et RTE qui concernent les postes qui changent de propriétaire au titre des Règles Communes Postes Sources suite à des évolutions de structure de ces postes.

Il est également en baisse par rapport aux dépenses autorisées pour 2020 dans le cadre du programme d'investissement (1808,4 M€₂₀₂₀). Cette baisse s'explique principalement par de moindres dépenses sur de grands projets en cours de finalisation : les projets d'interconnexion IFA2 et Savoie Piémont, le projet de grand transport Haute Durance et le projet de renforcement de la ligne 400 kV entre le sud de Lille et le nord-ouest d'Arras.

La ventilation par catégories du programme d'investissements pour l'année 2021 est décrite dans le tableau suivant :

Catégories ⁶	Demande 2021 en M€ ₂₀₂₁	Programme approuvé 2020 en M€ ₂₀₂₀
Grand Transport et Interconnexion - Développement	194,9	293,2
Grand Transport et Interconnexion - Renouvellement	56,4	63,3
Réseaux Régionaux - Développement	638,4	674,2
Réseaux Régionaux - Renouvellement	586,4	529,5
Système d'Information	167,0	160,9
Immobilier et actif mobile	82,2	86,3
Reprises de Réseaux de Transport	0,7	1,0
Total des investissements	1 725,9	1 808,4

Tableau 1 : ventilation par catégories de la demande de RTE pour 2021

Les parties suivantes détaillent, catégorie par catégorie, le contenu du programme d'investissements 2021 et les évolutions constatées par rapport au programme d'investissements 2020.

2.1 Développement du réseau de grand transport

Les dépenses d'investissements relatives au développement du réseau de grand transport et des interconnexions s'établissent à 194,9 M€, soit une baisse de 34 % par rapport aux dépenses autorisées pour l'année 2020.

Cette baisse s'explique notamment par les moindres dépenses relatives aux projets d'interconnexion, avec la finalisation du projet d'interconnexion IFA2 entre la France et le Royaume-Uni, dont les dépenses prévisionnelles pour l'année 2021 s'élèvent à 20,2 M€ contre 92,1 M€ autorisés en 2020, et la finalisation du projet de liaison en courant continu entre la France et l'Italie (Savoie-Piémont) pour 42,9 M€, contre 62,6 M€ autorisés en 2020.

Les autres projets (projets nationaux et raccordements) cumulent, quant à eux, une dépense totale pour 2021 de 108,1 M€ contre 127,2 M€ en 2020, incluant notamment le projet Eguzon-Marmagne (29,3 M€) et le projet de renforcement de la ligne 400 kV entre le sud de Lille et le nord-ouest d'Arras (43,6 M€).

2.2 Renouvellement du réseau de grand transport

Les dépenses de renouvellement du réseau de grand transport et des interconnexions s'élèvent à 56,4 M€ et correspondent à plus de 200 projets et programmes. Elles concernent essentiellement le réseau national (90 % des dépenses), en particulier les travaux de remplacement des conducteurs sur l'axe Baixas-Vich (6,8 M€ en 2021) dont le budget total s'élève à près de 10 M€. Par ailleurs, RTE envisage de dépenser 6,4 M€ pour la mise en œuvre du plan « zéro-phyto » sur le réseau de grand transport.

Au global, les dépenses de cette catégorie sont en baisse par rapport aux dépenses autorisées pour l'année 2020 (- 11 %), alors même que les dépenses de renouvellement des interconnexions évoluent à la hausse à hauteur de 4 M€, essentiellement en raison de l'achat du transformateur de réserve pour la liaison IFA 2000.

⁶ Les chiffres inscrits dans cette délibération sont arrondis au dixième.



2.3 Développement des réseaux régionaux

Les dépenses de développement des réseaux régionaux représentent 638,4 M€ répartis sur environ 850 projets et programmes et sont en baisse de près de 6 %. Elles représentent 37% des dépenses prévues par RTE en 2021. Il s'agit :

- de dépenses d'investissements relatifs aux raccordements de producteurs (309,5 M€ contre 319 M€ autorisés en 2020) et plus particulièrement aux raccordements des parcs éoliens en mer qui représentent un montant de 293,9 M€ contre 283,0 M€ autorisés en 2020. RTE prévoit notamment une moindre activité sur le raccordement du parc éolien *offshore* de St-Nazaire et la mise en service du raccordement électrique du cycle combiné gaz de Landivisiau.
- de dépenses relatives aux réseaux amont (224,9 M€ contre 243,5 M€ autorisés en 2020). Parmi eux, quatre projets concentrent la majorité des dépenses : le démonstrateur RINGO (36,5 M€), la création du poste Sud Aveyron (26,4 M€), la poursuite du projet Haute Durance (22,4 M€) et la création du poste Ollières 225kV/63kV (10 M€) ;
- de raccordements de distributeurs (65,4 M€ contre 87,9 M€ autorisés en 2020). Il s'agit notamment du renforcement de l'alimentation des postes parisiens de Tolbiac (7,4 M€) et Gambetta (3 M€) ;
- de raccordements de gros consommateurs (38,6 M€ contre 23,8 M€ autorisés en 2020). Ces dépenses comprennent notamment les raccordements du Tunnel Euralpin Lyon Turin, de la sous-station Les Martrails SNCF, du *datacenter* Realty et de l'usine hydrogène H2V Normandy.

En outre, RTE projette le déploiement d'une infrastructure de télécommunications. RTE a intégré les projets suivants dans la catégorie « développement des réseaux régionaux » du programme d'investissements 2021 : RETIN⁷, HERMES⁸, Déploiement d'une Infrastructure Télécom Privée RTE, Complément INUIT⁹ et STAC Complément INUIT. Les dépenses envisagées par RTE pour l'année 2021 s'élèvent à 11,2 M€ pour ces cinq projets.

2.4 Renouvellement des réseaux régionaux

Les dépenses de renouvellement des réseaux régionaux s'élèvent à 586,4 M€, en hausse de près de 11% par rapport à 2020. Elles constituent 34 % des dépenses prévues par RTE en 2021. Elles concernent le renouvellement des postes (47 %) et des lignes (53 %). Ces dépenses sont en hausse d'environ 10 % par rapport au budget 2020.

Parmi les projets portant sur les postes, la hausse s'explique notamment le démarrage de la reconstruction du poste d'Harcourt et l'augmentation des renouvellements de contrôle commande (173 M€ pour l'année 2021). Par ailleurs, RTE envisage de dépenser 14,4 M€ pour la mise en œuvre du plan « zéro-phyto » sur les réseaux régionaux.

Parmi les projets portant sur les liaisons, les dépenses liées aux projets de mise en souterrain d'initiative locale (MESIL)¹⁰ s'élèvent à 46 M€ pour l'année 2021. Le principal projet de MESIL est celui de Villeneuve-La-Garenne dont le budget total s'élève à 94,9 M€ et les dépenses prévues pour l'année 2021 à 31,5 M€. A cela s'ajoutent notamment les dépenses liées à la restructuration de la boucle Puiseux-Sandricourt (23,2 M€), la réhabilitation de l'axe Champagnole-Saône-Génissiat (16,9 M€), la reconstruction de la liaison Champvert-St-Eloi (16,3 M€) et la réhabilitation de la liaison Mauges-Vertou (11,3 M€).

2.5 Dépenses de système d'information

Les dépenses de la catégorie « système d'information » s'élèvent à 167 M€₂₀₂₁. Ces dépenses se répartissent sur environ 180 projets. Elles sont en légère hausse par rapport aux dépenses autorisées pour 2020 (+3 %). Cette augmentation s'explique notamment par l'arrivée de nouveaux projets, comme le projet « CEP 70% » visant à mettre en œuvre les processus et outils nécessaires à l'application du droit de l'Union européenne.

Sur l'année 2021, quatre projets (INUIT, refonte du socle ERP, Plasma et Stanway) représentent près de 40% des dépenses.

2.6 Dépenses d'immobilier et d'actif mobile

Les dépenses d'immobilier et d'actif mobile s'établissent à 82,2 M€₂₀₂₁ (- 5 % par rapport aux dépenses autorisées pour 2020). Similairement au programme d'investissements 2020, elles se composent essentiellement de dépenses immobilières (60 %) et, dans une moindre mesure, d'investissements en actifs mobiles (40 %).

⁷ RETIN signifie REouvellement de la Téléphonie Industrielle.

⁸ HERMES signifie Homogénéisation des Equipements du Réseau optique, Migration des Services et Sécurisation des Services critiques.

⁹ INUIT signifie Infrastructure Unique d'Intégration des Télécom.

¹⁰ Au titre de l'article L 321-8 du code de l'énergie, les collectivités locales financent ces mises en souterrain d'ouvrages, et RTE peut participer à ce financement.

Parmi les dépenses d'investissements immobilières envisagées, les opérations dites courantes qui consistent à entretenir les bâtiments de RTE et rénover le parc de logements nécessaire à l'exploitation du réseau représentent près de 15 M€. Au-delà de ces dépenses, RTE prévoit des projets de rénovation des « Groupes Maintenance Réseau » à hauteur de 16,5 M€.

3. ANALYSE DE LA CRE CONCERNANT LES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS DE RTE POUR L'ANNEE 2021

3.1 Conséquences de la crise sanitaire

L'opérateur relève deux types d'impact de la crise sanitaire sur ses dépenses d'investissements : un décalage des dépenses lorsque des projets ont été retardés, et une augmentation du coût à terminaison de certains projets, justifiée par des dépenses imprévues (mise en sécurité puis reprise des chantiers, mise en œuvre des nouvelles règles sanitaires). L'estimation chiffrée de ces impacts par RTE est cependant encore préliminaire.

Sur la base d'un bilan transmis par RTE, la CRE réalisera un exercice d'analyse des conséquences économiques, organisationnelles et financières de la crise sanitaire sur les investissements de RTE au premier semestre 2021.

3.2 Cohérence avec les orientations de la CRE sur le Schéma Décennal de Développement du Réseau de RTE

Dans le cadre du schéma décennal de développement du réseau de transport d'électricité (SDDR), RTE a proposé une doctrine et une stratégie d'investissements qui ont fait l'objet de l'examen de la CRE¹¹. La CRE a analysé la cohérence du programme d'investissements 2021 avec les orientations qu'elle a prises dans sa délibération du 23 juillet 2020.

La CRE considère que le programme d'investissements de RTE pour l'année 2021 est globalement cohérent avec les orientations prises par la CRE dans le cadre de l'examen du SDDR. Elle souhaite néanmoins rappeler certaines de ses demandes s'agissant du renouvellement du contrôle-commande et du plan « zéro-phyto ».

3.2.1 Renouvellement du contrôle-commande

Le SDDR prévoit de renouveler régulièrement les dispositifs de contrôle-commande obsolètes à hauteur de 150 M€ par an entre 2021 et 2035. Par ailleurs, RTE envisage d'aller au-delà en accélérant le rythme de renouvellement en numérique du contrôle-commande dans les territoires présentant un fort développement des énergies renouvelables. Les dépenses additionnelles associées à l'anticipation du renouvellement du contrôle-commande s'élèveraient à 25 M€ par an sur les 15 prochaines années.

Dans sa délibération du 23 juillet 2020 portant examen du SDDR, la CRE s'est montrée « favorable au renouvellement en numérique des systèmes de contrôle-commande ayant atteint leur durée de vie cible et [a considéré] que le renouvellement anticipé de ces systèmes peut se justifier dans certains territoires. » Ainsi, elle a demandé à RTE de « préciser sa stratégie de renouvellement anticipé en explicitant notamment les critères de déclenchement d'une étude de renouvellement anticipé et de lui fournir au cas par cas, en amont de l'engagement des travaux, une étude en démontrant la pertinence technico-économique ».

Pour l'année 2021, RTE envisage de dépenser 188 M€ pour le renouvellement du contrôle-commande et indique qu'aucune dépense n'est associée à un renouvellement anticipé du contrôle-commande. RTE explique que les dépenses d'investissements allant au-delà du budget prévisionnel estimé dans le SDDR pour le renouvellement tendanciel sont dues à des reports de dépenses des années précédentes.

Conformément à la délibération du 23 juillet 2020 portant examen du SDDR, la CRE approuve les dépenses de renouvellement du contrôle-commande sous réserve qu'elles ne portent pas sur du renouvellement anticipé et demande à RTE de lui transmettre le détail des postes concernés par les dépenses d'investissements de 2021 ainsi que l'âge des systèmes concernés. En outre, la CRE a précisé dans cette même délibération qu'elle « considère que le renouvellement anticipé de ces systèmes peut se justifier dans certains territoires ». Par conséquent, la CRE rappelle à RTE la nécessité de lui présenter une analyse coût-bénéfice détaillée en amont de toute décision de renouvellement anticipé du contrôle commande. Cette analyse pourrait être incluse dans les études de zone transmises à la CRE.

¹¹ <https://www.cre.fr/Documents/Deliberations/Decision/examen-du-schema-decennal-de-developpement-du-reseau-de-transport-de-rte-elabore-en-2019>

3.2.2 Plan « zéro-phyto »

Au travers du programme « zéro-phyto », RTE souhaite réduire l'usage des produits phytosanitaires en anticipation de la réglementation relative à l'emploi de ces produits. A cette fin, RTE peut, soit procéder à des aménagements de sites, pour en faciliter l'entretien, soit les entretenir sans aménagement. Pour les sites dont la surface est supérieure à 500 m², les aménagements consistent soit en une végétation couvre-sol, soit en un paillage minéral. Le plan « zéro-phyto » inclus dans le SDDR prévoit que l'entretien des sites par des solutions sans recours aux produits phytosanitaires coûte environ 7 fois plus cher que l'entretien en désherbage actuel pour les sites en couvert végétal et jusqu'à près de 20 fois plus cher pour les aménagements en paillage minéral. Dans ce contexte, la CRE a approuvé le programme « zéro-phyto », sous réserve que RTE réalise de façon anticipée uniquement des aménagements sur les postes pouvant faire l'objet d'un couvert végétal, soit 80 % des postes de RTE.

Pour l'année 2021, RTE envisage des dépenses d'investissements s'élevant à 20,6 M€ pour la mise en œuvre du plan « zéro-phyto ». Ce budget intègre une hausse moyenne des coûts de la solution végétale de plus de 60 % par rapport aux coûts unitaires annoncés par RTE dans le cadre du SDDR.

La CRE demeure favorable, dans la lignée de sa décision sur le SDDR, à une politique limitant l'usage de produits phytosanitaires. Toutefois, les projets concernés doivent, comme les autres dépenses de RTE, être menés de façon efficace.

En conséquence, la CRE demande à RTE de lui présenter lors du bilan intermédiaire du programme d'investissements 2021, soit mi-2021, un programme « zéro-phyto » mis à jour incluant des leviers de maîtrise des coûts ainsi qu'une analyse des pratiques de ses homologues européens s'agissant de l'usage de produits phytosanitaires.

Dans l'attente, la CRE approuve :

- les dépenses d'investissements de 2021 pour les sites faisant l'objet d'une obligation de passage en zéro-phyto, sous réserve que les aménagements ne reviennent pas plus chers que le passage en zéro-phyto sans aménagement, soit 7,6 €/m² ;
- les dépenses d'investissements de 2021 pour les sites ne faisant pas l'objet d'une obligation de passage en zéro-phyto sous réserve que les coûts des aménagements soient conformes aux montants communiqués dans le cadre de l'examen du SDDR, soit inférieurs à 5,9 €/m².

3.3 Analyse des dépenses d'investissements « hors réseaux »

La délibération de la CRE du 21 janvier 2021 portant décision sur le TURPE 6 HTB¹² comprend des ajustements, relativement mineurs, des trajectoires d'investissements « hors réseaux » de RTE. La présente délibération ne modifie pas les trajectoires de dépenses d'investissements et de charges de capital retenues dans la décision tarifaire TURPE 6 HTB

3.3.1 Dépenses de système d'information

Dans le programme d'investissements 2021, les dépenses de la catégorie « système d'information » envisagées par RTE s'élèvent à 167 M€.

La trajectoire retenue par la CRE dans TURPE 6 est de 162 M€ à la suite d'un ajustement à la baisse de 5 M€ par rapport à la demande de RTE. Cet ajustement s'explique par l'absence de justification de RTE sur la pertinence et le caractère prioritaire de certains projets ainsi que sur de nouveaux projets apparus entre la demande tarifaire initiale et la demande révisée.

La CRE approuve les dépenses d'investissements de système d'information pour 2021 à hauteur de trajectoire retenue dans le TURPE 6, soit 162 M€.

3.3.2 Dépenses d'immobilier et d'actif mobile

Dans le programme d'investissements 2021, les dépenses d'immobilier et d'actif mobile envisagées par RTE s'établissent à 82,2 M€. Ce montant comprend, d'une part, des dépenses « hors réseau » pour 53,7 M€ (incluant l'immobilier (49,1 M€) et les véhicules (4,6 M€)) et, d'autre part, des dépenses « réseau » pour 28,5 M€ (hélicoptères et équipements associés, drones et équipements associés, engins et moyens spéciaux, actif mobile courant incluant l'outillage ainsi que le mobilier et les matériels de bureau, etc.).

La trajectoire retenue par la CRE dans le TURPE 6 pour les investissements « hors réseau » d'immobilier et de véhicules légers est de 50,4 M€ (dont 46,4 M€ pour l'immobilier et 4 M€ pour les véhicules légers). La CRE a notamment retenu des ajustements s'expliquant par le manque de justification de l'intérêt économique de certains projets immobiliers de rénovation et restructuration.

¹² <https://www.cre.fr/Documents/Deliberations/Decision/tarif-d-utilisation-des-reseaux-publics-de-transport-d-electricite-turpe-6-htb>

Par ailleurs, s'agissant des projets de construction des sièges régionaux de Lille et Marseille, RTE a informé la CRE d'un décalage du projet de Lille compte tenu d'un recours administratif lié au permis de construire et de sa volonté de lancer un nouvel appel d'offres pour le projet de Marseille suite à une rupture commerciale avec le promoteur retenu initialement. La CRE a donc demandé à RTE de la saisir à nouveau pour approbation de ces projets une fois ceux-ci matures.

La CRE approuve les dépenses d'investissements « hors réseau » d'immobilier et de véhicules légers pour 2021 à hauteur de trajectoire retenue dans le TURPE 6, soit 50,4 M€. Par ailleurs, la CRE approuve les dépenses « réseau » à hauteur de la demande figurant dans le programme d'investissements de RTE, soit 28,5 M€. En somme, les dépenses autorisées par la CRE s'élèvent à 78,9 M€.

4. ANALYSE DE LA CRE CONCERNANT LES DEMANDES D'APPROBATION POUR DE NOUVEAUX PROJETS DE TELECOMMUNICATION

Dans son programme d'investissements pour l'année 2021, RTE demande l'approbation des projets Hermès et RETIN dont les dépenses d'investissements sont respectivement de 38 M€ (dont 5,2 M€ en 2021) et de 17,5 M€ (dont 1,2 M€ en 2021).

4.1 Projet Hermès (Homogénéisation des Equipements du Réseau optique, Maintien En Sécurité des services critiques)

L'objectif majeur du projet Hermès est la construction d'un second réseau IP, appelé SUR-T, indépendant du premier réseau (INUIT) pour les flux les plus stratégiques sur un certain nombre de sites (postes 400 kV, centres de dispatching, centrales nucléaires, etc.) afin de couvrir le risque de perte systémique d'un des réseaux. La construction du second réseau IP déployé sur ces sites permet ainsi de garantir, lors de ce type d'événement, un niveau minimal d'observabilité et de pilotage du système électrique qui est indispensable à la maîtrise de son fonctionnement en mode dégradé par les chargés de conduite de l'exploitation. Le projet Hermès faisait partie des projets relatifs au déploiement d'une infrastructure de télécommunication de RTE que la CRE avait estimé prématurés d'approuver dans sa délibération du 20 décembre 2018¹³ en raison d'un manque d'éléments justificatifs. En ce sens, RTE a réalisé une mise à jour de l'analyse coût-bénéfice du projet Hermès. RTE considère aujourd'hui que les bénéfices du projet Hermès sont largement indépendants des autres projets de télécommunication dont l'étude est toujours en cours et n'ayant donc pas encore été approuvés par la CRE.

RTE a évalué les bénéfices du projet Hermès à 43,5 M€ par an. Ces bénéfices reposent sur la prévention d'événements redoutés tels que les pannes systémiques du réseau INUIT en raison d'une cyberattaque ou encore d'un incident technique.

En outre, RTE explique que le projet Hermès repose sur l'infrastructure de fibre optique de RTE et que la grande majorité des sites sont déjà fibrés.

S'agissant de quatre projets de télécommunication, à savoir (i) le déploiement d'une infrastructure de télécommunication propre, (ii) Hermès, (iii) le réseau local de site et (iv) le complément INUIT, la CRE rappelle que dans sa délibération du 20 décembre 2018, elle a « demandé à RTE de lui présenter une analyse coût-bénéfice détaillée pour chaque projet ». Par conséquent, au vu de l'analyse coût-bénéfice, la CRE approuve le projet Hermès. S'agissant des sites non fibrés, des études sont en cours pour le déploiement d'une infrastructure de télécommunication. Conformément à la délibération du 20 décembre 2018, la CRE analysera la stratégie de réalisation des travaux de fibrage une fois que les études en cours seront terminées, et demande à RTE, en conséquence, de déployer Hermès en priorité sur les sites déjà fibrés et tiers.

4.2 Projet RETIN (Renouvellement de la Téléphonie Industrielle)

Le projet RETIN vise à renouveler la téléphonie industrielle en déployant une solution de téléphonie IP sur environ 2 000 sites afin de faire face à deux types de contraintes :

- répondre aux difficultés de maintenance des autocommutateurs vétustes ;
- anticiper l'arrêt du service Réseau Téléphonique Commuté (RTC) annoncé par l'opérateur Orange à partir de 2023.

Dans l'analyse économique du projet, RTE montre qu'il est économiquement intéressant de déployer RETIN tant que l'anticipation du renouvellement de l'autocommutateur est inférieure à 9 ans. Autrement dit, tant qu'il reste 9 ans ou plus de durée de vie résiduelle d'un autocommutateur, il est préférable de ne pas déployer la solution RETIN, mais plutôt une solution alternative visant à installer une box de télécommunication standard.

La CRE approuve le projet RETIN. Afin de s'assurer de l'équilibre économique du projet, elle demande à RTE de lui transmettre annuellement le planning de déploiement de RETIN comprenant notamment les autocommutateurs concernés et leur durée de vie restante.

¹³ <https://www.cre.fr/Documents/Deliberations/Approbation/Programme-d-investissements-2019-RTE>

DECISION DE LA CRE

Par courrier reçu le 30 novembre 2020, RTE a soumis à l'approbation de la CRE le programme d'investissements pour l'année 2021. Dans le cadre de cette délibération, la CRE approuve le programme d'investissements 2021 de RTE, ainsi que les deux projets présentés par l'opérateur.

Approbation du programme d'investissements 2021

En application des dispositions du 2° de l'article L. 134-3 et du II de l'article L. 321-6 du code de l'énergie, la CRE approuve le programme d'investissements de RTE pour 2021 sous réserve que :

- pour le plan « zéro phyto » : les dépenses d'investissements de 2021 pour les sites faisant l'objet d'une obligation de passage en zéro-phyto, sous réserve que les aménagements ne reviennent pas plus chers que le passage en zéro-phyto sans aménagement, soit 7,6 €/m² ; et, les dépenses d'investissements de 2021 pour les sites ne faisant pas l'objet d'une obligation de passage en zéro-phyto sous réserve que les coûts des aménagements soient conformes aux montants communiqués dans le cadre de l'examen du SDDR, soit inférieurs à 5,9 €/m².
- pour le renouvellement du contrôle-commande : conformément à la délibération du 23 juillet 2020 portant examen du SDDR, la CRE approuve les dépenses de renouvellement tendanciel du contrôle-commande.

S'agissant des investissements « hors réseaux », la CRE approuve les dépenses de système d'information ainsi que d'immobilier et de véhicules légers à hauteur des montants retenus dans la délibération du 17 décembre 2020 portant projet de décision sur le tarif d'utilisation des réseaux publics de transport d'électricité (TURPE 6 HTB)¹⁴.

Le budget autorisé pour l'année 2021 se répartit comme ci-après :

Catégories (en M€ ₂₀₂₁) ¹⁵	Demande 2021	Autorisation 2021
Grand Transport et Interconnexion - Développement	194,9	194,9
Grand Transport et Interconnexion - Renouvellement	56,4	56,4
Réseaux Régionaux - Développement	638,4	638,4
Réseaux Régionaux - Renouvellement	586,4	586,4
Reprises de Réseaux de Transport	0,7	0,7
Système d'Information	167,0	162,0
Immobilier et actif mobile	82,2	78,9
Total des investissements	1 725,9	1 717,6

Approbation de deux nouveaux projets

En particulier, la CRE approuve le projet Hermès. Conformément à la délibération du 20 décembre 2018, la CRE analysera la stratégie de réalisation des travaux de fibrage une fois que les études en cours seront terminées, et demande à RTE, en conséquence, de déployer Hermès en priorité sur les sites déjà fibrés et tiers.

La CRE approuve également le projet RETIN à condition que l'équilibre économique du projet soit respecté. Pour ce faire, RTE devra installer RETIN sur les sites dont les autocommutateurs ont une durée de vie résiduelle inférieure à 9 ans. Cet élément devra être pris en compte dans le calendrier de déploiement de RETIN.

L'approbation du programme d'investissements de RTE pour 2021 ne préjuge pas du traitement tarifaire de ces dépenses.

Toute modification du programme d'investissements de RTE pour 2021 devra être soumise à la CRE pour approbation.

¹⁴ <https://www.cre.fr/Documents/Deliberations/Decision/projet-de-decision-sur-le-tarif-d-utilisation-des-reseaux-publics-de-transport-d-electricite-turpe-6-htb>

¹⁵ Les chiffres inscrits dans cette délibération sont arrondis au dixième.

4 février 2021

Sur la base d'un bilan transmis par RTE, la CRE réalisera un exercice d'analyse des conséquences économiques, organisationnelles et financières de la crise sanitaire sur l'activité des opérateurs régulés au premier semestre 2021. La CRE demande à RTE de lui présenter, avant le mois de juillet 2021, un bilan d'exécution intermédiaire de la présente délibération ainsi que le bilan d'exécution du programme d'investissements de l'année 2020.

La présente délibération sera publiée sur le site internet de la CRE et notifiée à RTE. Elle sera transmise à la ministre de la transition écologique, ainsi qu'au ministre de l'économie, des finances et de la relance.

Fait à Paris, le 4 février 2021.

Pour la Commission de régulation de l'énergie,

Le Président,

Jean-François CARENCO

ANNEXE – SUIVI DES PRINCIPAUX PROJETS DE RTE

Projet	Date de la délibération fixant le budget-cible	Budget cible	Date de mise en service
IFA 2	2 février 2017	370 M€	2021
Savoie-Piémont	26 mars 2015	465 M€	2021
Avelin-Avelgem	22 novembre 2018	35,5 M€	2022
Golfe de Gascogne	27 septembre 2017	875 M€	2027
Celtic	20 juin 2019	465 M€	2026
Renforcement de la ligne 400 kV entre le sud de Lille et le nord-ouest d'Arras	22 novembre 2018	163 M€	2021
Sud-Aveyron	25 avril 2019	71 M€	2023
Eguzon-Marmagne	16 janvier 2020	60,9 M€	2022
Carrière-Breteuil (partie sud)	29 mai 2019	40,9 M€	2021
Raccordement du parc éolien de Saint-Nazaire	24 juillet 2019	285,1 M€	2022
Raccordement du parc éolien de Fécamp	30 avril 2020	247,9 M€	2023
Raccordement du parc éolien de Saint-Brieuc	19 mars 2020	244,4 M€	2023
Raccordement du parc éolien de Courseulles-sur-Mer	4 février 2021	212,2 M€	2024